



**Appel à candidature en vue de la constitution
d'une réserve de recrutement au grade de
sapeur-pompier professionnel**

Wavre, le 2 septembre 2019

Objet : Appel à candidature pour la constitution d'une réserve de recrutement au grade de sapeur-pompier professionnel

Le Conseil de la zone de secours du Brabant wallon a, en séance du 4 juillet 2019, décidé d'organiser des épreuves de recrutement en vue du recrutement de 16 sapeurs-pompiers professionnels et de la constitution d'une réserve de recrutement de sapeurs-pompiers professionnels, conformément au livre 4 titre 1er chapitre 2 & 3 de l'arrêté royal du 19 avril 2014 portant le statut administratif du personnel opérationnel des zones de secours.

Introduction des candidatures

Les candidatures doivent être adressées au Commandant de la Zone, Philippe FILLEUL pour le 8/10/2019 à minuit au plus tard. Les candidatures seront envoyées par courriel avec accusé de réception à l'adresse suivante : zonedesecours@incendiebw.be (Objet : recrutement SP pro 2019) ou par courrier recommandé à l'adresse suivante : Zone de secours du Brabant wallon, Place du Brabant wallon 1 à 1300 Wavre.

Conformément à l'article 37§1^{er} du statut administratif, les candidats doivent remplir les conditions suivantes :

- être belge ou citoyen d'un autre Etat faisant partie de l'Espace Economique Européen ou de la Suisse ;
- être âgé de 18 ans au minimum ;
- avoir une conduite conforme aux exigences de la fonction visée. Le candidat fournit un extrait de casier judiciaire délivré dans les 3 mois précédant la date limite de dépôt des candidatures ;
- jouir des droits civils et politiques ;
- satisfaire aux lois sur la milice ;
- être titulaire du permis de conduire B ;
- être titulaire d'un certificat d'aptitude fédéral du cadre de base, tel que visé à l'article 35. Le membre du personnel d'une zone de secours est réputé avoir satisfait à cette condition.

Les candidats sont invités à joindre à leur candidature :

- une copie de leur carte d'identité ;
- le formulaire ci-annexé dûment complété, daté et signé ;
- une lettre de motivation ;
- un extrait de casier judiciaire (certificat de bonnes vie et mœurs – ancienne appellation) délivré au maximum 3 mois avant la date limite pour déposer la candidature ;
- une copie du permis de conduire B et autres permis éventuels (copie recto-verso) ;
- certificat d'aptitude fédéral ou attestation d'une autre zone de secours certifiant que le candidat est membre du personnel de cette zone ;
- pour les candidats masculins (nés avant le 01/01/1975) : un certificat de milice ou tout autre document attestant qu'ils sont en règle à l'égard des lois de milice ou des lois portant le statut des objecteurs de conscience.

Aucun rappel de document manquant au dossier de candidature ne sera envoyé aux candidat(e)s. Les dossiers incomplets ne seront pas pris en considération.

Les candidatures répondant aux conditions d'admissibilité seront reprises pour une participation aux épreuves telles que visées dans le règlement des épreuves ci-dessous.

L'attention des candidats est attirée sur le fait qu'à la fin de leur stage de recrutement, il leur sera demandé de satisfaire aux conditions prévues par les descriptifs de fonction suivants et joints au présent appel :

- sapeur-pompier ;
- secouriste-ambulancier ;
- chauffeur (permis de conduire C requis) ;
- assistant administratif ;

- assistant technico-logistique ;
- assistant appui opérationnel.

Les descriptifs de fonction et le formulaire de candidature sont consultables et téléchargeables sur le site internet de la Zone de secours : <https://brabant-wallon.secourspompiers.be/>

Règlement des épreuves

Le candidat doit obtenir au minimum 50% des points à l'épreuve écrite et à l'épreuve orale. Chaque épreuve étant éliminatoire. Les épreuves sont pondérées de la manière suivante :

1.1. Epreuve écrite (40 points)

L'épreuve écrite consiste à évaluer sous forme d'un questionnaire à choix multiples les connaissances techniques en lien avec le métier de sapeur-pompier, les connaissances mathématiques et géographiques du Brabant wallon du candidat.

La cotation se fera comme suit :

- 1 point pour une bonne réponse ;
- 1 point en moins pour une mauvaise réponse ;
- 0 si pas de réponse

A défaut de réussir cette épreuve, le candidat est éliminé et ne participera pas à la suite des épreuves de l'examen de recrutement.

1.2. Epreuve orale (60 points)

L'entretien oral consiste à tester la motivation, la disponibilité, et la conformité du candidat avec la description de fonction et la zone.

La cotation se fera comme suit :

- Présentation – Expression : 10 pts
- Formation(s) : 10 pts
- Expérience(s) professionnelle(s) : 10 pts
- Maturité : 10 pts
- Intérêt pour la fonction : 20 pts

Réserve de recrutement

Les candidats ayant réussi les épreuves seront versés **dans une réserve de recrutement** qui sera constituée par le conseil de zone à l'issue des épreuves en vue de recrutements futurs.

Pour davantage d'informations, veuillez contacter le service du personnel de la Zone de secours au 010 /23 63 03 ou par courriel zonedesecours@incendiebw.be.

Major Philippe Filleul

Commandant de Zone